



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/765
3 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Point 68 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES PERTINENTS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rapport de la Commission politique spéciale

Rapporteur : M. Zahary RADOUKOV (Bulgarie)

1. La question intitulée "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session de l'Assemblée générale en application de la décision 35/404 de l'Assemblée, en date du 3 novembre 1980.
2. A sa 4ème séance plénière, tenue le 18 septembre 1981, l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire la question à son ordre du jour et de l'attribuer à la Commission politique spéciale.
3. A la 47ème séance de la Commission politique spéciale, tenue le 2 décembre, le Président, constatant qu'aucun membre de la Commission ne s'était inscrit pour prendre la parole sur la question, a proposé que l'examen en soit reporté à la trente-septième session.
4. Aucune objection n'ayant été soulevée, il en a été ainsi décidé.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

5. La Commission politique spéciale recommande à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-septième session la question intitulée "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies".
